



## AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



### *Éditorial du Président*

#### *Une stratégie budgétaire au service d'un développement plus juste et plus durable*

Le budget 2022 du Conseil régional d'Occitanie s'inscrit dans un contexte financier contraint par les conséquences de la crise sanitaire. La bonne santé financière de la collectivité, avant la crise sanitaire, a permis à celle-ci, dans un premier temps, de mobiliser des fonds de soutien, sans trop dégrader ses indicateurs budgétaires. Mais les conséquences financières de cet effort budgétaire ont fini, en 2021, par éroder ses réserves.

La Région Occitanie paie ainsi, en différé, sa mobilisation exceptionnelle 2020-2021 en faveur de la protection des populations contre la pandémie, du soutien de la trésorerie des entreprises, des acteurs socio-professionnels et des associations de la région et de relance de l'activité et de l'emploi par la commande publique. Mais ses plans d'urgence et de relance ont participé, avec ceux de l'État et de l'Union européenne, à sauver l'économie locale et à favoriser sa reprise après la fin du confinement.

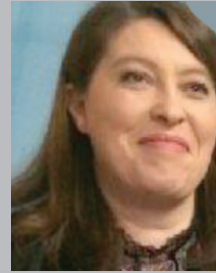
Le budget 2022 est le premier de la nouvelle mandature. Toutefois, son érosion budgétaire conduit avant tout la collectivité à vouloir réduire ses dépenses de fonctionnement et à contenir sa dette plutôt qu'à développer des actions nouvelles. Le premier objectif affiché par ce budget concerne « deux exigences » budgétaires : « la maîtrise des dépenses de fonctionnement » et « la poursuite d'un haut niveau d'investissement, en hausse de 1,8 % en 2022 ». L'augmentation des investissements régionaux laisse présager une pression accrue sur les dépenses de fonctionnement, pour parvenir à dégager une épargne brute, susceptible d'être affectée au financement propre des investissements.

Le CESER est inquiet sur les coupes sombres qui pourraient s'en suivre pour les dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements et des bâtiments régionaux, en matière d'éducation, de transports, de formation professionnelle ou d'interventions en faveur des réseaux associatifs qui accompagnent la mise en œuvre des actions territoriales au plus près des territoires et des populations. Il rappelle en effet que la région Occitanie est désormais la région dont le taux de chômage est le plus élevé, devant les Hauts-de-France, et dont 5 départements sur 13 comptent parmi les plus pauvres de métropole. Il est effectivement temps, comme la Région le propose, de construire un modèle de développement qui soit tout à la fois socialement juste écologiquement durable, pour ne pas creuser les inégalités territoriales et sociales.

Jean-Louis CHAUZY  
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



**Bruno LAFAGE**  
Président de la Commission  
Finances - Politiques  
contractuelles - Europe - Suivi et  
Evaluation des politiques publiques



**Nathalie CASALÉ**  
Rapporteuse

**Synthèse de l'Avis voté le 14 décembre 2021 et préparé par  
la Commission Finances - Politiques contractuelles - Europe - Suivi et Évaluation des politiques publiques**

### **Un objectif de rattrapage budgétaire**

Au-delà du caractère annuel de sa prévision, le budget 2022 du Conseil régional prépare et laisse entrevoir l'avenir. L'atteinte de l'objectif de contraction accrue des dépenses de fonctionnement, visant à reconstituer le niveau d'épargne antérieur à la crise et son affectation au remboursement de la dette et à l'autofinancement des investissements, nécessitera en effet, très probablement, un effort budgétaire pluriannuel.

Cette stratégie de contraction des dépenses de fonctionnement au service du financement des investissements n'est pas nouvelle de la part du Conseil régional ; celui-ci l'appliquait déjà avant la crise sanitaire, à un moment où sa situation financière était très bonne, en contraignant ses dépenses de fonctionnement à un niveau même supérieur à celui des exigences de limitation de l'augmentation annuelle des dépenses de fonctionnement imposées par l'État ; il l'a appliquée aussi pendant la crise 2020, tout en mobilisant un emprunt exceptionnel de crise ; il continue de l'appliquer, a fortiori, dans un contexte de contrainte budgétaire accrue, en vue de reconstituer sa capacité de désendettement érodée par les dépenses d'investissement mobilisées en 2020 et en 2021 pour financer, en partie, les plans d'urgence et de relance.

Ces dépenses imprévues, qui étaient destinées à protéger la population contre la pandémie ainsi que le tissu économique, social et associatif régional contre les conséquences de la crise, ont en effet généré une dégradation des indicateurs budgétaires. La capacité de désendettement, qui mesure le temps en années que met la collectivité à rembourser l'encours de sa dette, passe en effet de 5,4 ans à 7,4 ans. Elle se rapproche ainsi du seuil d'alerte de 9 ans à partir duquel la confiance dont jouit la collectivité auprès des banques et des marchés financiers pourrait s'éroder ; cela compliquerait son accès aux financements externes de son action territoriale. Car, en dépit des dotations et des transferts de l'État et de l'Union européenne, qui constituent une part importante de ses ressources annuelles, le Conseil régional, qui ne peut lever l'impôt, complète ses recettes par l'emprunt bancaire ou par des obligations directement levées auprès des marchés financiers.

La maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, au service de l'autofinancement des investissements, est donc bien LA stratégie financière par excellence de la collectivité, pour financer la réalisation de ses objectifs de développement territorial. Sans doute cette stratégie financière est-elle cohérente avec la nécessité pour la Région de contribuer au cofinancement, aux côtés de l'État, de l'Union européenne et des autres collectivités, des équipements structurants nécessaires en matière de transports collectifs, routiers ou ferroviaires, d'aménagements des ports méditerranéens, de construction de lycées, en réponse aux besoins territoriaux issus de l'unification des deux ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. La nouveauté remarquable du budget 2022 du Conseil régional réside dans la promotion de cette pratique financière en objectif stratégique, devant même les deux objectifs politiques également évoqués par sa présidente dans son éditorial : promouvoir et accompagner la transition vers un modèle de développement territorial socialement « juste » et écologiquement « durable ».

## La recherche d'un développement territorial "juste" et "durable"

Le CESER approuve ces objectifs territoriaux et relève avec intérêt la volonté régionale de maintenir un cap opérationnel en vue de l'amélioration des situations régionales, malgré la dégradation de sa performance budgétaire, propice à des renoncements d'ambitions. Il s'interroge toutefois sur la façon dont le Conseil régional priorisera ses choix de dépense et d'action, compte tenu de l'impératif de dégager des économies de fonctionnement. Le CESER craint notamment que cet impératif budgétaire conduise la collectivité à une prise en charge en « mode dégradé » des dépenses d'entretien et de fonctionnement des bâtiments régionaux, notamment des lycées, ou des infrastructures régionales de transport. À cet égard, le CESER rappelle son attachement à la mise en accessibilité des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage régionale, des gares routières et ferroviaires, ainsi que des TER et des véhicules de transport scolaire.



Le CESER s'inquiète par ailleurs des conséquences, en 2022, du report de la signature du contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027, qui devait entrer en vigueur au premier janvier 2022 et du retard de la programmation 2021-2027 des fonds européens, qui représentent une part importante du budget régional. Le CESER s'interroge sur la perspective d'une année blanche, dans l'attente de la délégation des fonds européens, notamment en matière d'agriculture ou de logement.

La situation économique et sociale de la région connaît de fortes disparités territoriales, une reprise économique plus forte que prévue, mais des pénuries fortes de main-d'œuvre, des jeunes sans emploi ni qualification, des chômeurs de longue durée de plus de 50 ans. À ces problèmes connus, s'ajoutent de redoutables mutations industrielles dans plusieurs territoires industriels. C'est pourquoi, le CESER sollicite la Région et l'État pour faire émerger de nouvelles filières dans les bassins industriels déjà durement frappés ou qui connaissent un chômage de masse et un taux très élevé d'emplois précaires.

Face à la pénurie de main-d'œuvre que connaissent certains secteurs, mais aussi face au fort taux de chômage que connaît l'Occitanie, notamment celui des jeunes, le CESER prend acte des politiques régionales portées sur la formation et l'attractivité des métiers. Cependant, le CESER préconise une approche territoriale des politiques relatives à l'emploi, notamment concernant le volet ressources humaines

De plus, le CESER craint que la situation de contrainte budgétaire soit de nature à amplifier des inégalités territoriales déjà très fortes entre les métropoles et le reste du territoire avec des foyers de pauvreté endémique dans certains départements. Cette situation souligne l'urgence et l'importance, pour l'État et les collectivités en Occitanie, de coopérer et de mettre en œuvre des stratégies collectives pour plus de solidarité et de réciprocité. Elle invite le Conseil régional à renforcer sa prospective stratégique en lien avec le CESER, pour mieux anticiper les implications sur l'action publique et les arbitrages qui en découleront.

## Une innovation remarquable : l'instauration d'un "budget vert"

Le CESER salue la présentation d'un « budget vert », destiné à évaluer l'impact carbone des actions régionales, démarche innovante et pertinente au regard des enjeux environnementaux mondiaux. Il vise à responsabiliser la collectivité et à lui apporter une aide au pilotage et à la décision. Cette mesure conforte les actions déjà entreprises par la collectivité avec la stratégie REPOS, qui vise à faire de l'Occitanie la première région à énergie positive, ou avec le choix, en 2018, de recourir à des obligations « vertes » pour financer des investissements de transition énergétique. Le CESER a également salué, dans son Avis sur les orientations budgétaires 2022, le soutien de la Région à l'organisation, en 2022, par le CESER, d'un colloque international méditerranéen sur la lutte contre la pollution au plastique de la Méditerranée, problème écologique et économique majeur, qui entraîne la mort des espèces halieutiques, ressources naturelles des filières de la pêche et de l'ostréiculture, et



met en péril la biodiversité marine et la qualité paysagère, attractive pour le tourisme. Le CESER attire également l'attention de la Région sur la déclinaison régionale des objectifs qui ont été fixés, en 2021, par la stratégie nationale en faveur du climat et de la biodiversité. Celle-ci vise le classement de 30 % du territoire national en aires protégées d'ici à 2030, dont 10 % en protection forte, et 5 % de l'espace maritime français en Méditerranée, d'ici à 2027. La région Occitanie devrait contribuer à l'atteinte de ces objectifs, à due proportion de son patrimoine naturel, tant terrestre que maritime. À ce jour, elle compte 2,5 % de son

territoire terrestre classé en aires protégées fortes et 0,2 % de son territoire maritime. Le CESER préconise à la Région de procéder sans attendre à une programmation financière et opérationnelle pluriannuelle, en vue de la réalisation des objectifs régionaux fixés avec l'État, dans les temps impartis.

## Faire avancer les enjeux sociétaux

La réalisation d'un « budget vert » confirme la capacité, déjà démontrée, de la Région à s'emparer d'outils innovants, qui tendent à proposer des réponses aux enjeux d'actualité, notamment en matière de lutte contre le changement climatique (obligations vertes) et de démocratie participative (budgets participatifs, votation citoyenne). Le CESER préconise au Conseil régional de s'emparer aussi de l'outil innovant du « budget sensible au genre », qui vise à conscientiser l'impact des interventions sur la résorption, le maintien ou l'aggravation des préjugés de genre et des discriminations subies par les femmes dans la société. La Région pourrait expérimenter, sous cet angle, l'analyse de l'impact de ses aides régionales au secteur du sport et à l'installation des agriculteurs et agricultrices.

**Le CESER approuve ces objectifs territoriaux et relève avec intérêt la volonté régionale de maintenir un cap opérationnel en vue de l'amélioration des situations régionales, malgré la dégradation de sa performance budgétaire, propice à des renoncements d'ambitions. Il s'interroge toutefois sur la façon dont le Conseil régional priorisera ses choix de dépense et d'action, compte tenu de l'impératif de dégager des économies de fonctionnement.**

## CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Siège**  
18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

**Site de Montpellier**  
201 Av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr



[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)

L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Dominique-Marie FELIX ■ [dominique-marie.felix@ceser-occitanie.fr](mailto:dominique-marie.felix@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 77

Secrétariat : Vitrigny CAM ■ [vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr](mailto:vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 82